

## Prorogation de la période de souscription

### **Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-**

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba -Tunis-

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-informe le public qu'elle a décidé de proroger, au 17/07/2017 inclus, la période de souscription à l'«Emprunt Subordonné BIAT 2017-1 » émis sans recours à l'appel public à l'épargne (objet de la notice publiée au Bulletin Officiel du CMF n°5315 du 14/03/2017), qui a été initialement prévue du 15/03/2017 au 14/04/2017 inclus, puis prorogée au 16/06/2017 inclus, et ce pour permettre à ses partenaires investisseurs de participer à ladite opération.